

Délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

Nombre de Conseiller·ères
en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3
Délibération rendue exécutoire
le : 13/11/2024
Convocation du Conseil Municipal
en date du : 07/11/2024
Affichage en date du : 07/11/2024
Réception en préfecture en date du :

L'an deux mille vingt quatre
Le douze novembre

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipale en exercice sont présents, à l'exception de Justine LE NY ayant donné procuration à Christophe JAGU, de Réjane BOSCHER ayant donné procuration à Daniel CORNEE et de Jacques SIBERIL ayant donné procuration à Nolwenn BURLOT.

Publication en date du :

18/11/2024

Secrétaire de séance : Stellane BRETON-ANJOT

DB_2024-11-12-04 Espace des solidarités : approbation du programme

Rapporteur : M. Guillaume ROBIC

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du 19 décembre 2023 autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la sollicitation de l'Architecte des bâtiments de France
Vu l'avis des commissions communales du 06 novembre 2024,*

La maîtrise d'œuvre a transmis l'avant-projet du programme de travaux « Espace des Solidarités », présenté en commission communale.

Pour rappel, le programme consiste en la restructuration et l'extension de locaux appartenant à la ville au rez-de-jardin de la cité administrative afin d'en faire un espace mutualisé destiné à accueillir prioritairement les associations de solidarité du territoire et leurs bénéficiaires.

Ainsi dans des locaux adaptés, les divers partenaires de la solidarité pourront partager, mieux orienter les publics et donc créer une synergie et une efficacité dans leurs interventions respectives.

Le programme de travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre au stade avant-projet définitif à 584 000 € ht.

Il est précisé que la Ville a obtenu de l'État en 2023 un financement Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) de 120 000 € et de la Région Bretagne un accompagnement de 28 000 € dans le cadre de la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne ». Il est sollicité de l'intercommunalité un fonds de concours de 100 000 €.

Afin de tenir compte de dépenses diverses hors programme travaux, de l'actualisation et des aléas de chantier et dans l'attente du marché de travaux à lancer, il est proposé d'arrêter l'enveloppe du programme d'investissement à 650 000 € ht en incluant les honoraires des études. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de solliciter sur cette base les demandes de subvention.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le programme d'investissement espace des solidarités tel que présenté et son financement ;**
- **Autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'études, de travaux et d'achats de fournitures et services relatifs à ce programme ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **Précise que les crédits correspondants à cette opération portent sur l'exercice budgétaire 2024 pour les études et le lancement de la consultation du marché de travaux et sur les exercices suivants pour la réalisation des travaux et achats de fournitures et services ;**
- **Autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à déposer et signer tout document concourant à la réalisation de ce programme.**

Pour extrait conforme,
Le 18/11/2024
Le Maire,
Guillaume ROBIC

